



## Bulletin Municipal N° 68 - Juin 2024

### MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public les lundis, mardis, jeudis de 14h à 17h30, vendredis de 14 h à 16h30 et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Tél . : 02-38-36-70-07

### SYNDICAT DES EAUX DE ST BRISSON/ ST MARTIN :

Bureau ouvert :

les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h30 et les vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Contact par mail [siaepstbrisson@orange.fr](mailto:siaepstbrisson@orange.fr) ou par courrier

M. le Président du SIAEP  
Mairie 22, rue d'Autry  
45500 ST-BRISSON/ LOIRE  
ou par tél.

au 06-79-36-07-52

**SEULEMENT  
ET SEULEMENT  
EN CAS D'URGENCE**

### CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Les concessions arrivées à échéance en 2024 pourront être renouvelées ou non par le fondateur de la concession ou par ses ayants-droits.

A défaut, le terrain concédé pourra être repris par la commune deux ans après la date d'échéance. Merci de contacter le secrétariat de mairie pour tous renseignements :

**02-38-36-78-83**

# Info Village

## Mot du Maire



Mes chers concitoyens,

Allons-nous enfin avoir du beau temps. Espérons-le. Il est vrai que l'eau est indispensable à la vie, mais que dire quand il y en a trop ?

Comment se porte Saint-Brissson ?

J'ai le plaisir de vous annoncer la venue d'une nouvelle association à Saint-Brissson, qui devrait convenir à la jeunesse puisqu'elle promeut les courses de voitures miniatures.

Nous sommes toujours dans l'attente du permis de construire pour notre restaurant et cuisine scolaires.

Aurons-nous bientôt un nouveau commerce ? il est encore trop tôt pour l'affirmer mais des pourparlers avancés sont en cours.

Un rappel : faites l'effort de désherber vos caniveaux et trottoirs, un petit geste pour l'agrément de tous.

A tous : bonne santé et prenez le temps de vivre.

Très cordialement.

*Claude Pléau*

## Etat Civil

### Mariage

**Céline OSSUCK et Alexis DEVIENNE**



### Naissances

**Lucie COUTANT  
Maël ANATOLE  
Thalie BEDU  
Milan LE MOINE**



### Décès



**Jacky PETIT, 71 ans**

**Pierrette BLAIN, veuve POUGET, 94 ans**

**Antoinette DEPOND, épouse RICHARD, 84 ans**

**Georges ARNOULT, 94 ans.**

## Affaires militaires

Les **jeunes hommes et jeunes filles** sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent l'âge de **16 ans**. Ces personnes devront se munir du livret de famille de leurs parents.

## Bibliothèque

Les horaires d'ouverture sont : - le mercredi de 15h à 17h  
- le samedi de 10h à 12h

## Numéros d'urgence

### SECURITE :

- Gendarmerie : **02-38-05-11-30** ou **17**
- Police Municipale : **02-38-67-21-84**
- Pompiers : **18**

### SANTE :

- Hôpital de Gien : **02-38-29-38-29**
- Polyclinique Jeanne d'Arc : **02-38-35-31-24**
- Centre anti-poison : **02-47-47-47-47** (Tours)
- SAMU : **15**

### MENAGER

- E.D.F. dépannage : **09-73-04-54-05** Urgence
- GDF dépannage : **0800 47 33 33** Sécurité gaz urgence
- ORANGE : **39 00** Assistance technique

### TRANSPORT :

- SNCF : **36 35**
- Agence Rémi Centre Val de Loire : **02-47-31-14-00**

### DIVERS :

- Violences conjugales : **39 19**
- Drogue Info Service : **0800-23-13-13**
- Enfance maltraitée : **119**
- Sida Info Service : **0800-840 800**
- Association Aide à Domicile : **02-38-67-62-11**

## Location salle Seguiet

		CAUTION
Pour les Saint Brissonnais	300 euros	300 euros
Hors commune	830 euros	1411 euros
LOCATION ENTREPRISES	1 journée	CAUTION
Saint-Brissonnaises	200 euros	340 euros
Hors communes	340 euros	340 euros

Réservations et renseignements à la mairie au  
**02 38 36 70 07.**

## Ecole

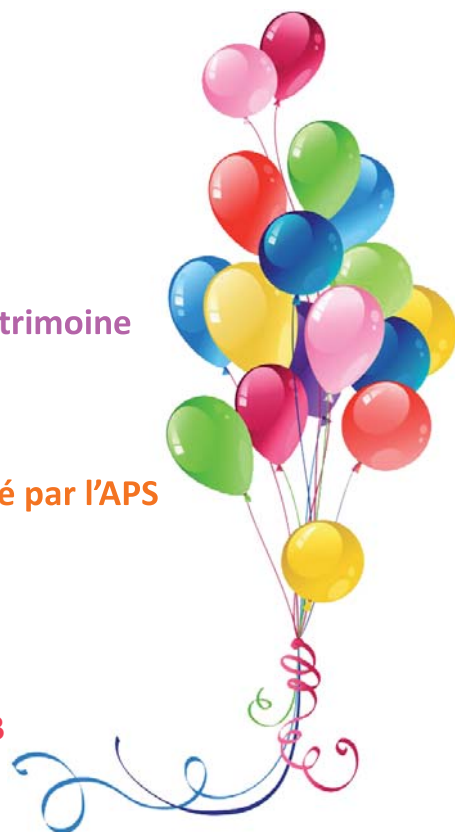
- **SAINT-BRISSEON-SUR-LOIRE**  
primaire : 02-38-36-76-51
- **SAINT-MARTIN-SUR-OCRE**  
primaire : 02-38-36-75-25  
maternelle : 02-38-36-73-75

## Eglise de Saint-Brisson

Presbytère : 02-38-67-19-77

## Calendrier des fêtes et manifestations 2024

<b>Vendredi 5 juillet</b>	<b>It's Wine Time</b>
<b>Dimanche 21 juillet</b>	<b>Course cycliste</b>
<b>Vendredi 26 juillet</b>	<b>It's Wine Time</b>
<b>Vendredi 16 août</b>	<b>It's Wine Time</b>
<b>Samedi 21 septembre</b>	<b>It's Wine Time Spécial journées du Patrimoine</b>
<b>Samedi 5 octobre</b>	<b>Remise concours Maisons fleuries</b>
<b>Du samedi 26 octobre au lundi 11 novembre</b>	<b>35<sup>e</sup> Salon d'Art Contemporain organisé par l'APS</b>
<b>Dimanche 17 novembre</b>	<b>Repas de nos aînés.</b>
<b>Dimanche 1<sup>er</sup> décembre</b>	<b>Concert de l'Avent organisé par l'ACSB</b>
<b>Samedi 7 décembre</b>	<b>Téléthon</b>



## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2023

- 1 - DEMANDE AIDE FINANCIERE AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE**
- 2 - AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024**
- 3 - CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE MISSION DES AGENTS**
- 4 - DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES AINSI QUE DE LEURS OUVRAGES CONNEXES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE**

Arrivée de M. LEBRETON à 19h30.

- 5 - DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS DE LA COMMUNE DE SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE**
- 6 - CONVENTION DE RESERVATION EN FLUX DES LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LOGEMLOIRET**  
Départ de Monsieur Michel CARREAU à 19h50

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

- 1 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE ST BRISSON/ST MARTIN**

Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin évoquant les difficultés financières du Syndicat.

Le syndicat des eaux ne peut plus équilibrer son budget de fonctionnement.

Les dépenses augmentent et les ressources stagnent : augmentation de l'énergie, vieillissement du réseau nécessitant de nombreuses réparations coûteuses, augmentation du coût des fluides (chlore, calcaire, électricité), augmentation des coûts d'interventions de tiers, dépenses imprévues...

Le prix de l'eau a été augmenté en 2023 à hauteur de 20% et le sera encore en 2024.

Ces hausses de tarifs 2023 et 2024 seront insuffisantes pour équilibrer le budget de fonctionnement et combler le déficit, alors que le SIAEP doit le faire avant le transfert de compétence à la Communauté des Communes Giennaises au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

C'est pourquoi, conformément à l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIAEP sollicite une aide exceptionnelle pour équilibrer le budget de fonctionnement 2024 de 40 000€ soit

20 000€ pour chaque Commune membre constituant le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable, afin d'éviter une hausse plus importante voire excessive du prix de l'eau pour les abonnés.

Les deux Communes doivent être solidaires et doivent s'engager l'une et l'autre à verser une somme identique.

A défaut d'accord, aucune participation communale ne pourra être versée.

Monsieur Michel CARREAU demande si l'eau est potable. M PLÉAU répond dans l'affirmative.

M PLÉAU informe l'assemblée que parmi les 3 possibilités qu'avait le SIAEP pour combler le déficit de fonctionnement, l'allongement de la durée des amortissements a été refusé par le Trésorier Principal. M PLÉAU pense qu'il sera difficile de rééquilibrer la section de fonctionnement du SIAEP.

Monsieur Cédric CHAUVETTE demande si les habitants ont été informés par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin de la présence de Chlorure de Vinyle monomère (CVM) dans le réseau.

Monsieur PLÉAU répond :

- Des purges ont eu lieu tous les 15 jours depuis 1 mois et demi sur le réseau en bout de ligne où il y a des risques puis tous les 8 jours.
- Le SIAEP va faire intervenir un laboratoire (CARSO ou autre) pour réaliser de nouvelles analyses.
- et que s'il reste encore du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans le réseau suite aux nouvelles analyses, les habitants en seront informés.

L'IRH rend compte que l'eau est correcte dans l'ensemble du réseau d'eau potable sauf dans quelques extrémités.

Après avis favorable de la commission des finances, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous réserve de la décision favorable de la Commune de St Martin/Ocre, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 20 000€ au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin sur le budget 2024

- 2 - ABANDON DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE L'APPEL A PROJET D'INTERET COMMUNAL 2022 (VOLET 3) POUR LES TRAVAUX DE REGROUPEMENT SCOLAIRE : CONSTRUCTION D'UNE MATERNELLE, CANTINE AUX ABORDS DE L'ECOLE PRIMAIRE**

**ET**

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE L'APPEL A PROJET D'INTERET COMMUNAL 2024 (VOLET 3) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE ET DU BUREAU DE DIRECTION SCOLAIRES**

**3 - ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE-DEBROUSSAILLEUSE ET REPRISE DE L'ANCIENNE FAUCHEUSE MASCHIO - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS DANS LE CADRE DE LA GESTION ALTERNATIVE DES ESPACES VERTS**

**4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**5 - CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE MISSION DES AGENTS**

**6 - COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE**

**7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE**

**8 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 A L'EXERCICE 2024 DE LA COMMUNE**

**9 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES EN 2024**

Après avis favorable de la commission finances, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux des taxes directes comme suit :

Taxe d'habitation (résidences secondaires/locaux vacants) : **12.97 %** (13.8% en 2022)

**Taxe foncière sur le bâti : 34.78%** (37% en 2022)

**Taxe foncière sur le non bâti : 63.07%** (67.10 % en 2022)

Monsieur le Maire rappelle que la taxe professionnelle est encaissée par la Communauté des Communes Giennoises depuis 2002.

**10 - SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur Jean-Pierre LEBRETON conseiller municipal, Président de l'association de gymnastique volontaire sort de la salle et ne participe ni au débat de cette question inscrite à l'ordre du jour ni à son vote.

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions de chaque association, et avis favorable de la commission finances, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

AS Gien Judo	200 €
Association de Gymnastique Volontaire	500€
Association Sainte Solange	250 €
Coopérative Scolaire OCCE	250 €
Education Sport canin	500 €
Association de Boxe Française	300 €
Fanfare de l'Ocre	600 €
Société de pêche « La Gravière »	350 €
Univers Cycliste Gien Sport	200 €
Amicale Animation Les Cigognes	100 €
Association des Parents d'Elèves APE	300 €
ACPG/CATM Anciens combattants	100 €
Association Sportive Poilly Autry Foot	200 €

ADAPEI-Papillons Blancs	100 €
Association sportive collège des Clorisseaux	100 €
Maison Familiale Rurale Ste Geneviève des Bois PEP45	50€ 100€
<b>TOTAL</b>	<b>4 200 €</b>

**11 - CONSTRUCTION D'UNE CANTINE ET D'UN BUREAU DE DIRECTION SCOLAIRES AUX ABORDS DE L'ECOLE PRIMAIRE : MODIFICATION N°2 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

Au vu de l'estimatif des coûts modifiés lors de l'Avant-Projet Sommaire (octobre 2023) et par conséquent du montant des subventions, mais également du retard dans le projet, il convient de modifier l'autorisation de programme comme suit :

PROJET	OPERATION	Autorisation de Programme/ TOTAL OPERATION TTC
CANTINE ET BUREAU DE DIRECTION	N°374 CANTINE ET BUREAU DE DIRECTION	646 000 € TTC

**13 - BUDGET PRIMITIF 2024**

**14 - LOCATION DES TERRES A L'ASSOCIATION DENOMMEE « LA SOCIETE DE CHASSE DE SAINT BRISSON/LOIRE » POUR L'ANNEE 2024**

**15 - CONVENTION DE RESERVATION EN FLUX DES LOGEMENTS SOCIAUX AVEC VALLOIRE HABITAT**

**16-COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024**

**1 - ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE ST BRISSON/LOIRE ET ST MARTIN/OCRE SUITE A LA DEMISSION DU PRESIDENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin a donné sa démission de ses fonctions de Président et de délégué du SIAEP par courrier du 12 avril 2024.

La demande de démission a été notifiée à M. le Sous-Préfet et acceptée par courrier du 17 avril 2024.

Conformément à la délibération du 26 mai 2020, il est rappelé que les délégués élus au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin, représentant la Commune de St Brisson/Loire sont :

1. M. Claude PLÉAU délégué titulaire, démissionnaire
2. M. Jean-Pierre GROS délégué titulaire
3. M. Michel CARREAU délégué suppléant



Aussi, il est nécessaire de compléter la liste des 3 délégués afin que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin soit au complet et puisse élire l'ensemble du bureau et notamment le Président et le vice-président.

### Deux possibilités :

1 - Le délégué suppléant soumet sa candidature pour devenir délégué titulaire.

Le poste de délégué suppléant devenant vacant, il conviendra d'élire un nouveau délégué titulaire

2 - Election d'un nouveau délégué titulaire en remplacement du délégué démissionnaire.

(scrutin secret à la majorité absolue à 2 tours puis à 1 tour pour la majorité relative)

Monsieur le Maire demande à M Michel CARREAU, actuellement délégué suppléant, s'il souhaite être candidat pour devenir délégué titulaire au SIAEP.

M. Michel CARREAU répond ne pas vouloir être titulaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a un ou des candidats à l'élection de délégué titulaire auprès du SIAEP.

Aucun élu n'est candidat.

Madame Laure CROTTÉ regrette qu'il n'y ait pas eu de réflexion préalable et de communication par rapport à cette question. Elle demande à connaître la situation du SIAEP.

Monsieur Claude PLÉAU donne des explications sur le personnel ayant quitté le syndicat, les coûts inflationnistes d'entretien d'un réseau vieillissant, le coût exorbitant des travaux à réaliser pour éviter les CVM et l'impossibilité de voter un budget sincère et en équilibre sans une augmentation importante du prix de l'eau, seule ressource réelle du syndicat.

La vente de l'eau produit 292 000€ de recettes par an et ne réussit plus à combler les dépenses de fonctionnement.

Le déficit cumulé en fonctionnement est de 120 000€ et il est nécessaire d'augmenter le prix de l'eau de 50% pour équilibrer le budget 2024, soit une augmentation du coût de l'eau de 1.54€/m<sup>3</sup> à 2.31€/m<sup>3</sup>.

Or, lors de la présentation de ce budget au conseil syndical du 11 avril dernier, la majorité des membres ne s'est pas prononcée.

Aussi, dans ces conditions, M le Président du SIAEP a décidé de démissionner de ses fonctions de Président et de membre du SIAEP.

Si le budget ne peut être voté, M le Préfet saisira la Chambre Régionale des Comptes.

Suite à ces explications, Monsieur le Maire demande à nouveau s'il y a des candidats pour l'élection de délégué titulaire au SIAEP.

Aucun élu n'est candidat.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 1965 et 24 octobre 1995 portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/Loire et St Martin/Ocre,

Vu l'article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales

L'élection du délégué titulaire a donné les résultats suivants (scrutin secret à la majorité absolue) :

- Enveloppes vides : 1

- Bulletins blancs : 10

- Laure CROTTÉ : 1

Aucun élu n'ayant obtenu la majorité absolue, un 2<sup>e</sup> tour d'élection a lieu à la majorité absolue.

L'élection du délégué titulaire a donné les résultats suivants (scrutin secret à la majorité absolue) :

- Enveloppes vides : 8

- Bulletins blancs : 4

Aucun élu n'ayant obtenu la majorité absolue, un 3<sup>e</sup> tour d'élection a lieu à la majorité relative.

L'élection du délégué titulaire a donné les résultats suivants (scrutin secret à la majorité relative) :

- Enveloppes vides : 2

- Bulletins blancs : 6

- Claude PLÉAU : 1

- Laure CROTTÉ : 1

- Line FLEURY : 1

Trois personnes sont à égalité.

Conformément à l'article L 2122-7 du Code des Collectivités Territoriales, « en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »

**Aussi, Monsieur Claude PLÉAU est élu délégué titulaire du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin.**

**2 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET/OU AU FONDS UNIFIE LOGEMENT (FUL)**

**3 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

## Cérémonies patriotiques 8 Mai



Merci à la Fanfare de L'Ocre toujours présente à nos cérémonies.

## Nouvelle Orchidée



Une nouvelle espèce d'orchidée est apparue sur le site des Grands Buissons : l'ophrys litigieux (car confondu avec l'ophrys araignée, dont il se distingue notamment par sa belle bordure jaune en bas du labelle), appelé également ophrys précoce (car c'est le premier ophrys à fleurir). Elle constitue ainsi la 17<sup>e</sup> espèce du site, sur à peine 2 hectares de pelouses.

Elle n'a jamais fleuri durant les 16 ans que le site est inventorié exhaustivement. Soit elle était présente avant, jamais détectée, disparue depuis, et ce sont des résidus de graines en dormance sur le sol qui se sont réactivés. Soit la graine a été émise par un autre site.

Pour arriver jusque-là, la graine aurait parcouru au moins 80 km de distance dans les airs, distance de la station connue la plus proche. En effet, cette espèce est assez rare en région Centre car elle est plutôt méridionale, et donc en limite septentrionale de répartition. Cela n'a rien d'extraordinaire pour une orchidée de parcourir de telles distances car les graines extrêmement légères sont retrouvées dans la stratosphère, à très haute altitude.

Même si le réchauffement climatique lui est favorable, c'est l'efficacité des actions de gestion du site qui a permis ce résultat, ce qui montre à quel point la Nature peut être résiliente pour peu qu'on persévère à réparer les erreurs ou les négligences du passé.

Cette réussite, c'est la nôtre.

Damien Deflandre

## Fanfare de L'Ocre

Pour ce 8 mai, nous étions presque au complet, ce fût réconfortant.

Depuis ce début d'année, François Xavier Verkest est notre président en remplacement d'Agnes Gobin, Christian Richard est notre trésorier en remplacement de Thérèse Méranger ; Agnès et Thérèse restent actives au sein de la Fanfare.

Nous gardons confiance pour continuer avec votre soutien.

Bel été à tous.



## Sainte Solange



Fort de sa centaine d'adhérents, l'association Sainte Solange poursuit ses activités, tant de loisirs que d'entretien de ses locaux. A ce dernier titre, deux réalisations ont vu

le jour récemment. D'abord l'aménagement d'une rampe le long du pignon du bâtiment permettant désormais aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle par l'une ou l'autre des deux portes extérieures. Plus près de nous, la réalisation de toilettes pour handicapés qui a en outre été l'occasion d'agrandir sensiblement l'espace dédié aux équipements sanitaires. L'association adresse ses remerciements chaleureux à toutes celles et ceux qui ont œuvré à ces travaux.

Côté loisirs, la journée choucroute du 10 mars dernier a réuni plus de 160 convives, pour le plus grand plaisir de tous. Fin juin, c'est comme à l'habitude la journée en plein air autour du jambon grillé qui est à l'agenda.

Au cœur de l'été, nous proposerons par ailleurs la deuxième édition de Solang' fête, une journée d'animations, qui débutera pour ceux qui le souhaitent par une marche du bourg à la grotte de Notre Dame de Lourdes, où sera ensuite célébrée comme chaque année la messe du 15 août. Petits et grands pourront ensuite, d'abord partager le verre de l'amitié puis se restaurer et se divertir, dans le cadre verdoyant et ombragé du parc Sainte-Solange. Les détails seront précisés par voie d'affichage et sur PanneauPocket le moment venu.

Enfin, nous clôturerons l'année avec la journée couscous, programmée le 20 octobre.

Nous vous attendons nombreux.



Le programme des activités de l'APS (Association Art Patrimoine et Société) a été bien rempli pendant le premier semestre 2024 !

La soirée théâtrale du 20 janvier, « Tout le plaisir est pour nous », une pièce de Ray Cooney interprétée par la troupe Le Strapontin a fait salle comble et la grande majorité des spectateurs a assisté au diner qui suivait cette représentation.



Organisé dans l'église de Saint-Brisson, le « Concert de printemps » a réuni au mois de mars une nouvelle fois le groupe vocal des Loiret's Singers pour un programme très varié auquel était associée pour la première fois la classe de clarinettes du conservatoire d'Olivet.



Le groupe des « loisirs créatifs » continue de se réunir les jeudis après-midi, autour de thématiques variées, en alternance avec les balades pour découvrir Saint-Brisson et ses environs, qui rassemblent régulièrement une vingtaine de marcheurs.

Au mois de juin deux sorties ont été organisées :

- Un après-midi à Neuvy-deux-clochers pour explorer le site original de Jean Linard, un ensemble architectural de poteries, mosaïques et sculptures en métal. La « cathédrale » de Jean Linard est un symbole de l'art singulier, inspiré et dans la mouvance de Gaudi, Picasso et du Facteur Cheval.
- Une journée à Chenonceau, pour la visite historique du château et des jardins emblématiques de Diane de Poitiers et Catherine de Médicis, et de la cave troglodyte de Bourré, située à proximité.

Parallèlement l'APS poursuit la préparation de la 35<sup>e</sup> édition du Salon de l'art contemporain qui aura lieu,

rappelons-le, du samedi 26 octobre au lundi 11 novembre prochains. La sélection des artistes est pratiquement définitive et la préparation du catalogue en cours.



Par ailleurs, la météo clémente du week-end de l'Ascension a permis le démarrage des travaux de rénovation du Bon Dieu Blanc, route des Martins, par des bénévoles de l'association avec l'aide de l'entreprise de Jean-Luc Milan. Si tout va bien, le Christ qui occupe la place depuis 1913 se sera refait une virginité lorsque ces lignes seront publiées.

Enfin, l'APS vient de procéder à une seconde édition du livre « La Meunière de Saint-Brisson », le roman policier de l'Abbé Maxime Chobert (Ancien curé habitant Saint-Brisson et fin connaisseur de la vie Saint-Brissonnaise) qui était épuisé depuis quelques mois, et à une réimpression de la suite apocryphe de cet ouvrage « Le retour de la Meunière de Saint-Brisson », dont les ventes se sont envolées très rapidement dès sa parution !



Nous vous donnons rendez-vous au Salon d'art à partir du 26 octobre et avec le n°6 du Petit Journal de l'APS qui sera diffusé à la fin de l'année. Si vous souhaitez recevoir directement une version numérique (plus complète et plus illustrée !) de ce Petit Journal de l'APS, et, plus régulièrement, des informations sur les activités de l'association, communiquez-nous votre adresse mail à l'adresse de l'association, ci-après !

Bonnes vacances à tous... et si vous souhaitez rejoindre l'APS, n'hésitez pas à nous contacter :

[aps.saintbrissonsurloire@orange.fr](mailto:aps.saintbrissonsurloire@orange.fr)

Le Conseil d'administration :

*Christian Auger, Monique Barret, Denise Bongibault, Michel Caché, Régine Cauquis, Jacqueline Carreau, Jean-Michel Évezard, Catherine Portal, Dany Ragu, Chantal Vary.*

## IT'S WINE TIME

Cette année, pour ses traditionnels It's Wine Time estivaux, l'Office de tourisme de Gien vous propose une balade au bord de l'eau en pleine nature.

Suivez le guide pour une randonnée dépaysante et commentée de 45 minutes autour d'un étang, près des bois et de la nature, accessible à tous, et profitez ensuite d'une dégustation de plusieurs crus d'AOC Coteaux du Giennois, au coucher de soleil, avec fromages et pains locaux.

Prévoir des chaussures adaptées, le parcours est inadapté à des personnes avec des difficultés pour marcher, les chiens sont les bienvenus mais tenus en laisse.

### Dates retenues :

Vendredi 5 juillet 2024	18h30
Vendredi 26 juillet 2024	18h30
Vendredi 16 août 2024	18h30
Samedi 21 septembre 2024	18h00 Spécial journées du Patrimoine.

Pour tous renseignements et réservations

tél : 02 38 67 25 28 ou [info@gien-tourisme.fr](mailto:info@gien-tourisme.fr)

## Association de modélisme radiocommandé

Le MBSF est une association de modélisme radiocommandé affiliée à la Fédération Française de Voitures Radio Commandées (FFVRC) nouvellement installée à Saint-Brisson-sur-Loire sur l'ancien stade de foot.

Nous pratiquons des courses de voiture tout-terrain à l'échelle 1/8ème avec soit des moteurs thermiques (à essence) ou soit en brushless (électrique).

Le Club venant tout juste de prendre possession du terrain, la piste est pour le moment en travaux.

Nous serons présents à l'ancien stade de Saint-Brisson-sur-Loire régulièrement les week-ends, si vous souhaitez avoir plus d'information ou pour simplement découvrir ce sport mécanique.

Nous sommes aussi joignables sur Facebook :

<https://facebook.com/mbsf18>

par mail [mbsf45500@gmail.com](mailto:mbsf45500@gmail.com)

ou téléphone 06 58 83 00 60.

Le bureau ainsi que les licenciés remercient la mairie de Saint-Brisson-sur-Loire et plus particulièrement Monsieur le Maire et Line FLEURY pour le terrain et toute l'aide apportée.

La Présidente,  
Madame GRODET Tiphanie

## Association de Chasse de Saint-Brisson-sur-Loire

La Société de Chasse de la commune de Saint-Brisson regroupe une vingtaine d'adhérents qui pratique la chasse au petit gibier (faisan, perdrix, lièvre, bécasse, pigeon...) en individuel le dimanche et les jours fériés entre la mi-septembre et la fin janvier sur un territoire d'un millier d'hectares composé de zones boisées et de plaine.

La chasse au grand gibier (sanglier et chevreuil) y est également pratiquée mais uniquement en battues collectives presque exclusivement les samedis durant la période d'ouverture.

La société de chasse est ouverte à tous les habitants de la commune titulaire du permis de chasser, mais d'autres personnes extérieures à celle-ci sont également les bienvenues.